CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE BRIOT (du Doubs),

SUR la ferme des salines de l'Est, et l'administration du ministre Ramel.

Séance du 23 messidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Lorsque vous vous occupez d'augmenter les revenus publics et de tarir la source des déprédations, il est essentiel de vous environner de tous les renseignemens qui peuvent éclairer vos travaux; il est important de recueillir les diverses preuves des abus effrayans qui ont existé, soit afin d'y mettre un terme, soit afin de diminuer les dépenses et d'accroître les ressources de l'Etat, soit sur-tout afin de satisfaire à la jus-

tice et à l'opinion fatiguées de la lenteur inconcevable qu'on met à rechercher et à punir les voleurs publics.

Dans le mois de pluviose dernier, on a appelé votre attention sur une des opérations financières les plus scandaleuses du ministre Ramel, je veux dire la ferme des salines situées dans les départemens de l'Est. Quoique les circonstances où nous étions n'aient pas permis de dire toute la vérité, cependant les faits et les calculs qui furent présentés alors à cette tribune prouvèrent au Conseil la nécessité de jeter un regard sévère sur cette opération, et dès cet instant elle étoit réprouvée par l'opinion des législateurs. Le 24 pluviose vous avez fait un message au Directoire exécutif pour lui demander de vous faire connoître le bail des salines de l'Est. Cette pièce est déposée au ministère des finances, elle doit l'être aussi au département de la Seine; en vingt-quatre heures elle pouvoit facilement vous être transmise; mais il n'a pas plu encore au ministre Ramel d'accéder à votre demande et d'exécuter les ordres qu'il a dû recevoir à cet égard du Directoire exécutif.

Je viens vous rappeler cette affaire importante. Elle mériteroit déja, elle obtiendroit toute votre sollicitude si elle n'étoit relative qu'à l'intérêt de plus de douze départemens, s'il ne s'y agissoit que de faire cesser une vexation fiscale et odieuse qu'on a fait peser sur eux arbitrairement, et qui engraisse non le trésor public, mais une poignée d'intrigans des produits d'un impôt réprouvé par l'opinion, et que la tyrannie et les menaces n'ont pas pu faire adopter aux représentans du peuple aux jours même de leur impuissance: mais les observations qui vous ont été faites à cet égard intéressent toute la République, car il s'y agit d'un moyen d'augmenter ses recettes, ou du moins d'empêcher que le produit n'en soit détourné au profit de



quelques sangsues publiques ; il faut punir ceux qui ont vendu et distrait à vil prix des effets nationaux, des approvisionnemens considérables, ceux qui ont, soit acheté, soit vendu pour des pots-de-vins la signature d'un marché déprédateur.

Lorsque vos collègues Boulay (de la Meurthe), Vallée (de la Meuse) et moi, vous avons entretenus des salines de l'Est et de la ferme qui en a été organisée, nous avons dévoilé l'immoralité qui avoit préparé et créé cette ferme ; nous avons commencé à faire sentir combien s'étoit joué de ses devoirs le fonctionnaire qui avoit osé conclure en secret un semblable marché ; nous avons prouvé par des données certaines et des calculs simples que les salines de l'Est doivent rapporter à la République près de trois millions au delà de ce que paient les fermiers actuels, dès cet instant même, et bien au-delà pour l'avenir. Nous avons rappelé combien la République avoit été lésée dans la vente faite à vil prix aux fermiers actuels des sels en magasin, de tout le mobilier des salines, des approvisionnemens en bois, charbon et autres objets amassés depuis longs-temps par les adroits régisseurs devenus tout-à-coup fermiers par la protection toute-puissante de Ramel. Les observations qui furent faites alors obtinrent de vous une sérieuse attention. L'intrigue et l'immoralité dévoilées furent réduites au silence et n'osèrent pas même répondre à nos preuves. Une seule voix s'éleva par ordre et sous la dictée de Ramel et des fermiers des salines, et leur mémoire apologétique nous fut débité *ex professo* à cette tribune, pour nous convaincre sans doute que cette discussion devoit réunir tous les genres de scandale (1). Mais jusqu'à ce

(1) On se rappelle la scène plaisante que donna au Conseil le financier Villers, héritier légitime des talens et des conceptions

jour on vous a refusé les renseignemens que vous avez demandés : on attendoit sans doute la dissolution prochaine du Corps législatif ; on a gagné du temps afin de couvrir des profits illicites, et de couvrir les preuves des déprédations. On vous refuse depuis cinq mois les moyens de vous occuper de cette affaire importante, ces cinq mois sont perdus pour les intérêts de la République, mais croyez qu'ils ne l'ont pas été pour celui des fermiers des salines.

A l'époque où vous avez fait ce message il paroissoit certain qu'il y avoit plusieurs exemplaires du bail des salines soit à Paris, soit dans les départemens où les salines sont situées, et que ces exemplaires n'étoient pas absolument semblables ; cette circonstance auroit éclairci quelques mystères. Il me semble qu'il n'y avoit pas besoin de cinq mois pour rectifier cette petite erreur échappée à Ramel dans le cours de ses immenses travaux.

Mais je dois appeler votre sollicitude sur un fait qui peut-être ne vous semblera pas minutieux. On assure que, par l'influence de Ramel, on a passé il n'y a pas bien long-temps un bail pour les salines situées dans les nouveaux départemens réunis ; que par suite

---

de l'abbé Terray : pendant qu'il nous débitoit avec chaleur son discours en faveur de la ferme des salines, plus de vingt membres qui l'avoient en poche sous le titre d'*Observations en faveur des fermiers des salines de l'Est*, suivoient presque littéralement l'orateur, et auroient pu, s'il avoit été besoin, secourir sa mémoire troublée. C'est ce même Villers qui deux fois de suite nous proposa de décider qu'une sottise de Ramel devenoit constitutionnelle sitôt qu'elle étoit ratifiée par le Directoire exécutif. Aussi le bon Ramel vient de récompenser son délégué par une place de directeur des douanes, du produit de 25,000 liv. Bailleul appelle cela *s'éteindre de la mort du juste sans bruit comme sans remords.* (Voyez son manifeste, pag. 18).

de la protection singulière dont on honoroit la ferme des salines de l'Est, on lui a concédé ce nouveau bail en société avec le juif Seligman, qui les tenoit de l'électeur de Mayence. On ajoute qu'on les a autorisés à vendre le sel 15 fr. le quintal, ce qui, en augmentant les profits énormes des anciens fermiers, leur assure la vente exclusive, et ôte aux citoyens des départemens de l'Est jusqu'au foible espoir de voir la concurrence amener une diminution. Une circonstance sur-tout assez remarquable dans ce nouveau bail seroit (s'il faut en croire une note qui m'a été remise par un citoyen très-au fait de cette partie) qu'il auroit été accordé aux fermiers pour 220,000 fr., tandis que des soumissionnaires en ont offert 230,000 fr., en proposant d'augmenter la fabrication, et en se contentant de vendre le sel douze fr. le quintal.

Représentans du peuple, il faut que vous soyez éclairés sur ces friponneries ténébreuses ; il faut qu'on nous explique comment on peut préférer des soumissions plus foibles à des soumissions plus fortes, si on ne reçoit pas des pots-de-vin, ou si on ne partage pas avec les favorisés : il est essentiel sur-tout que la partie des salines soit organisée pour l'an 8, et que la République en tire le meilleur parti possible pour l'avenir. Si le ministre des finances se détermine enfin à donner les renseignemens nécessaires, peu d'instans vous suffiront pour mettre ordre à cet objet, et recouvrer des sommes considérables. Je prends l'engagement de démontrer à cette tribune, lors de la discussion, que le ministre qui a signé ce marché est le plus inepte des fonctionnaires ou le plus déhonté des dilapidateurs, et que lui, ainsi que les organisateurs de la ferme des salines, et la plupart des fermiers, doivent rendre gorge, et paroître devant les tribunaux.

Citoyens collègues, nous n'aurons rien fait pour ré-

tablir la confiance et le crédit public, si les voleurs ne sont pas bientôt arrêtés et mis en jugement. Comment croiroit-on que le Corps législatif et le Directoire exécutif veulent économiser pour l'avenir les deniers publics, prévenir les vols et les dilapidations, si ceux qui ont surpassé la corruption des monarchies, qui ont étonné l'Europe par des concussions et des dilapidations nouvelles, ne sont pas sévèrement punis? Eh quoi! la faction des voleurs seroit-elle donc supérieure à la puissance du peuple et au courage des législateurs! Devons-nous laisser croire aux nations étonnées de notre lenteur et de notre foiblesse que les complices des criminels siégent au milieu de nous?

Ce n'est pas parce que cette observation est répétée avec affectation par les ennemis de la République, parce qu'elle a été astucieusement présentée par les plus avilis et les plus déshonorés des écrivains politiques (1), que j'y atache quelque importance; mais puisque nos réflexions se portent sur cette partie, pourquoi, me demandé-je chaque jour, pourquoi dirige-t-il encore les finances de la République, cet homme dont l'administration a peut-être été plus fatale à la France que les efforts de ses ennemis; qui a légalisé l'agiotage, légué la misère à tous les créanciers de l'Etat; qui a fait des bureaux des finances et de la trésorerie des étables d'Augias, que les événemens les plus régénérateurs n'ont jamais pu nettoyer, et qui, avec ceux de la guerre, à quelques exceptions honorables près, semblent être le quartier-général de tous les agioteurs et de tous les ennemis de la République? Comment peut-on croire à une régénération possible dans les

---

(1) Il m'a paru inutile de préciser davantage cette application, parce que chacun a parfaitement senti qu'elle ne pouvoit guère convenir qu'aux auteurs de *l'Ami des Lois.*

finances, au retour de la bonne-foi et du crédit public, sous l'influence de celui qui a fait des agens-de-change et des courtiers une puissance pour ainsi dire constitutionnelle ; qui, accoutumé à traiter avec des fripons, a consacré en principe qu'il est indifférent et souvent utile de manquer de foi aux gens de bien, comme à eux (1) ; dont toutes les conceptions financières n'ont jamais pu s'élever qu'à des arriérés, des mobilisations, des retenues, des annihilations de papier-monoie, et dont tout le secret politique, toute la suprême science, consiste dans le cours de la bourse, les délégations et le tarif de l'argent ? Comment a-t-il pu conserver la confiance du Directoire exécutif, ce fonctionnaire qui se faisoit naguères un jeu d'avilir la représentation nationale, qui, dans sa lettre fameuse à un de nos plus estimables collègues, réimprimé complaisamment par tous les valets journalistes, nous imputoit sa propre ignorance, révoquoit en doute les dilapidations, faisoit en quelque sorte l'apologie des déprédateurs, et présentoit à la République l'acte d'accusation dicté par les fournisseurs contre les représentans du peuple ?

Ne serons-nous donc jamais éclairés par les événemens et par nos propres fautes ? Ne sentirons-nous pas enfin le danger et la foiblesse de cette axiome accrédité par les contre-révolutionnaires, qu'il faut pactiser avec les hommes les plus réprouvés par l'opinion, et qu'ils sont

---

(1) Ramel offre au public, dans sa salle d'audience et dans plusieurs autres, le tableau de Mercure (dieu des voleurs). Pouvoit-il choisir un emblême plus caractéristique, et qui donnât une idée plus claire des ressorts de son administration ? Seroit-ce ce dieu Mercure qui lui auroit inspiré de refuser le marché proposé par Lecrocq à des conditions meilleures, pour le faire donner à une société où se trouve madame Pankouke....!!

quelquefois nécessaires, du moins dans les premiers instans ? Comment pourroit-on compter sur ceux dont l'administration fut une suite non interrompue de fautes et de perfidies ; et ne sait-on pas que les Ramel, ainsi que les Lagarde, ne sont autre chose que les instrumens de toutes les tyrannies, les protecteurs de tous les abus, les ennemis de toute régénération ?

Que tarde-t-on à régénérer d'une main ferme toutes les principales parties de l'administration publique ? ces hommes qu'on a vu surnager sous des hommes et des temps essentiellement opposés, *rampans sous Marius, esclaves sous Sylla*, ne sont ni les hommes de la liberté, ni les hommes de la République. Le salut et la gloire de l'Etat, leur propre honneur ne sont rien pour eux ; ils veulent des places, de l'argent, peut-être des trahisons. C'est la résistance à l'opinion générale ; c'est cette erreur insigne que l'honneur et l'indépendance du gouvernement consistent à s'opposer à tout changement utile demandé par l'opinion publique, et par l'assentiment des législateurs, qui a principalement contribué à renverser les hommes qui viennent de succomber. O vous que la puissance nationale a élevés sur leurs débris, gardez-vous de suivre les mêmes erremens ; hâtez-vous de vous populariser ; livrez-vous à l'impulsion du génie, aux conceptions grandes et généreuses ; confiez-vous au peuple ; repoussez ses ennemis, et le peuple va vous entourer et vous défendre ! Songez que dans des momens de révolution, au milieu des grands dangers politiques, l'homme d'état qui n'avance pas a déja reculé, et que celui-là tombe bientôt dans la carrière, qui tâtonne et s'avance incertain. Gardez-vous des espions et des valets qui vous entourent ; ils veulent vous flatter, vous égarer et vous perdre ; tous auroient été les instrumens de notre proscription commune. Gardez-vous

de laisser croire au peuple français que vous ne pourriez rien sans des agens impurs ; que c'est d'eux que vous allez recevoir les premiers renseignemens ; que c'est avec eux et par eux que vous allez donner la première impulsion ; craignez que l'intrigant qui peut se rendre utile une décade, ne se rende bientôt nécessaire : tremblez, peut-être il vous a déja pénétrés, et vous avez donné à votre ennemi le secret de votre ame, la clef de vos intentions et de vos moyens ; vous serez sous sa dépendance, ou bien il aura acquis des armes pour se venger de la nullité à laquelle vous proposez de le condamner. Les plus belles opérations du génie, comme les plus belles créations de la nature ne sont pas celles de la lenteur et de la timidité : celui qui peut saisir d'une main ferme et régénératrice les rênes de l'Etat a déja fait la moitié de son ouvrage ; il a éveillé le talent et le courage, réuni la médiocrité et la zèle, neutralisé la malveillance et l'imbécillité ; il va marcher, étonné de voir les obstacles disparoître et les secours se reproduire autour de lui. Si les instans de la régénération sont perdus pour l'action, il faut donc qu'elle soit simultanée et rapide ; s'il est surtout besoin pour gouverner d'un ensemble de moyens et d'actions, il faut donc éviter les tiraillemens, les oppositions, des changemens successifs, qui presque toujours appellent la résistance et la corruption.

Gardons tous que cette grande époque qui doit surtout amener l'expulsion et le châtiment des grands voleurs, ne soit perdue, comme tant d'autres, pour la République, et que le peuple, découragé ou irrité, ne nous reproche notre foiblesse ou notre complicité.

Je me hâte, citoyens représentans, de revenir à l'objet principal de cette motion d'ordre.

Je propose d'adresser un message au Directoire exécutif pour lui demander,

1°. Communication du bail des salines de l'Est ;

2°. Le compte qui doit avoir été rendu en vendémiaire dernier par les fermiers, en conformité de ce bail ;

3°. L'état de toutes les ventes faites aux fermiers des salines, en conformité de ce bail, et les procès-verbaux d'expertise et de vente ;

4°. L'état de toutes les ventes de bois, faites depuis le bail aux fermiers des salines ;

5°. Des renseignemens sur la nature des valeurs par eux versées à la trésorerie, et du cautionnement qu'ils ont déposé ;

6°. Le bail et tous les renseignemens nécessaires relativement aux salines situées dans les nouveaux départemens réunis ;

7°. Les noms des actionnaires de la ferme des salines, s'ils sont connus du Directoire exécutif.

N. B. Ce n'est pas au ministère des finances qu'a été conclu le bail des salines des nouveaux départemens réunis, mais bien au ministère de la justice, et toujours d'après l'avis et l'influence des auteurs du premier : je pourrois imprimer les diverses notes que j'avois à cet égard; mais il convient peut-être d'attendre le message demandé. Ce nouveau bail nous présente encore d'autres mystères à éclaircir. Jusque-là je déclare que je n'ai point entendu inculper les fermiers des salines du Nord-Est, qu'on m'a assuré être des dupes dans cette affaire, parce que je n'ai pas encore des renseignemens assez précis à cet égard.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.